



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Augmentation des conditions générales de vente (GCV) ou d'utilisation (CGU)

Question écrite n° 44015

Texte de la question

M. Vincent Ledoux appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la relance sur l'augmentation des conditions générales de vente (GCV) ou d'utilisation (CGU). Une enquête menée par l'association de consommateurs UFC-Que Choisir et consacrée au temps de lecture des conditions générales de vente (CGV) ou d'utilisation (CGU) lors des achats et inscriptions en ligne montre des disparités importantes. Selon l'association, il existe de grandes différences de longueur des GCV et CGU selon les sites. Certaines entreprises ont des conditions générales de vente (GCV) ou d'utilisation (CGU) qui peuvent se lire en 3 minutes. D'autres entreprises ont des conditions générales de vente (GCV) ou d'utilisation (CGU) beaucoup plus longues : plus de 250 pages à lire soit environ 6 heures. Également, le service juridique de l'association a relevé des clauses visiblement trop déséquilibrées pour le consommateur, qui pourraient être considérées comme étant abusives. Ainsi, il lui demande ses intentions pour inviter les entreprises à réduire les conditions générales de vente (GCV) ou d'utilisation (CGU) pour qu'elles soient plus synthétiques et puissent être lues et comprises facilement par les consommateurs.

Données clés

Auteur : [M. Vincent Ledoux](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Agir ensemble

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44015

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : [Économie, finances et relance](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 février 2022](#), page 738

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)